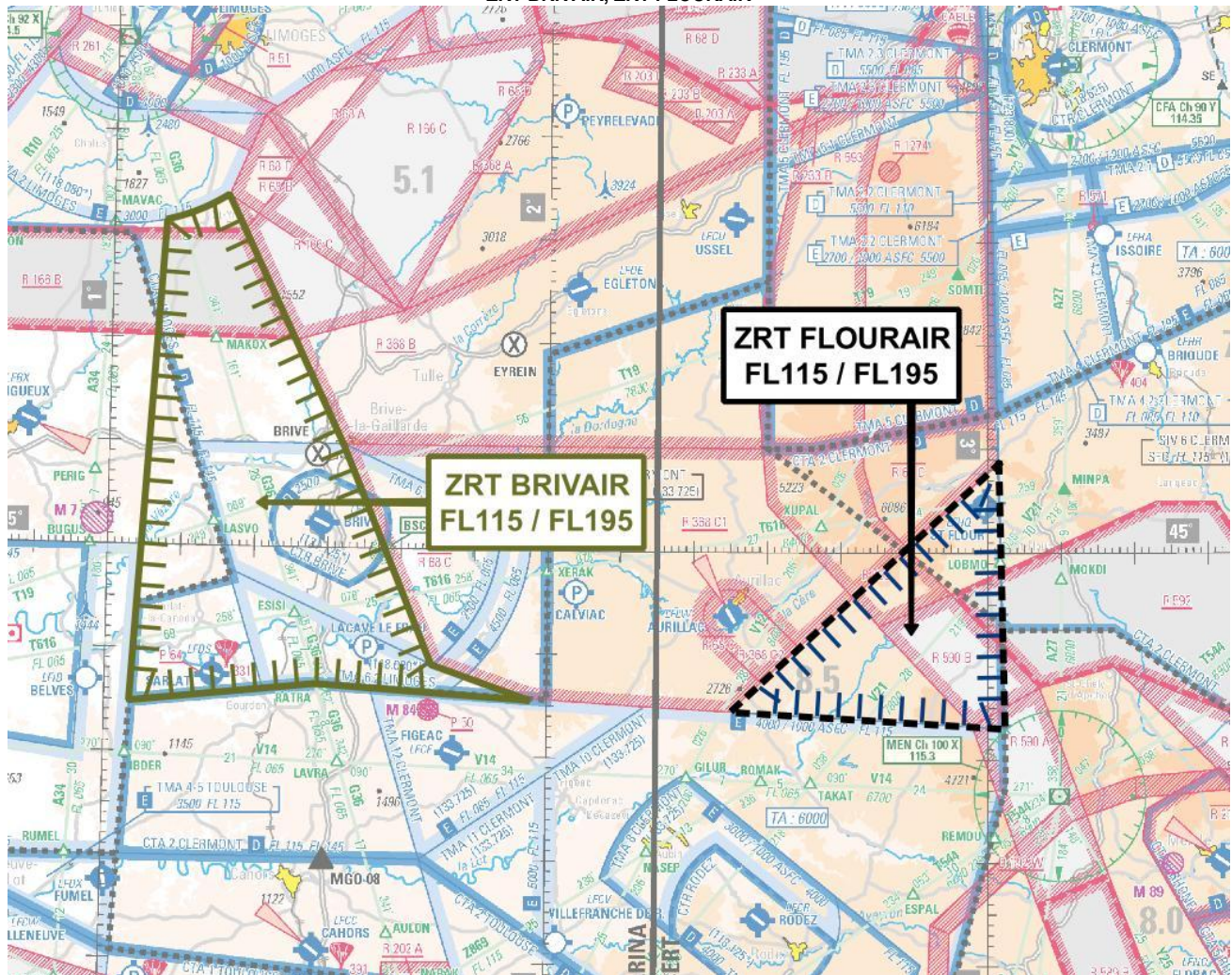


Objet : Création de 2 Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour l'exercice BLACK CROW 25 en région Centre

En vigueur : Du 15 au 23 mai 2025

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB, Marseille LFMM

ZRT BRIVAIR, ZRT FLOURAIR



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 02-2024

ACTIVITÉ

Exercice mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs de la défense de tous types (avions de combat, aéronefs ravitailleurs et de détection aéroportée) français, évoluant en CAM de jour, en toutes conditions de vol et à toutes altitudes, nécessitant la création de zones réglementées temporaires.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT BRIVAIR, FLOURAIR actives :
Les 15, 20, 21, 22 et 23 mai : 1000-1200.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :	
ACC MARSEILLE :	fréquences de contrôle
ACC BORDEAUX :	fréquences de contrôle
CLERMONT INFO / APP :	119.375 MHz / 133.725 MHz / 122.225 MHz
MONTPELLIER INFO :	134.375 MHz
MARSEILLE INFO :	124.500 MHz
LIMOGES INFO :	124.050 MHz
AQUITAINE INFO :	120.575 MHz
RAKI (CDC de Cinq Mars la Pile) :	143.550 MHz / 317.500 MHz
MARINA (CDC de Mont de Marsan) :	143.550 MHz / 317.500 MHz
ORANGE APP :	118.925 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

Centre de Détection et de Contrôle de Mont de Marsan (CDC MARINA) ou, en cas d'indisponibilité, le CDC de remplacement.

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les portions d'espaces aériens contrôlés avec lesquelles elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- CAG/IFR, après coordination et accord de MARINA (CDC de Mont de MARSAN) ou du CDC de remplacement, pour les aéronefs à l'arrivée ou au départ des aérodromes de BRIVE SOUILLAC (LFSL), AURILLAC (LFLW),
- les aéronefs assurant des missions de sûreté aérienne, secours, d'assistance, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après notification auprès du Centre de Détection et de Contrôle concerné via le Détachement Civil de Coordination.

SERVICES RENDUS

CAM : les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par l'organisme gestionnaire.

CAG : les services de contrôle, d'information de vol, et d'alerte sont rendus aux usagers, dans les ZRT conformément à la classe des espaces aériens, par les organismes habituels du contrôle de la circulation aérienne.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT BRIVAIR**Limites latérales

45°33'55"N, 001°15'42"E
 arc horaire de 18 NM de rayon centré sur 45°48'57"N, 001°01'32"E
 45°31'24"N, 001°07'14"E
 44°44'52"N, 001°03'28"E
 44°46'49"N, 001°28'39"E
 44°45'30"N, 001°57'51"E
 44°48'50"N, 001°44'22"E
 45°10'00"N, 001°32'00"E
 45°33'55"N, 001°15'42"E

Limites verticales

FL 115 / FL 195

ZRT FLOURAIRLimites latérales

45°08'39"N, 003°01'27"E
 44°43'01"N, 003°02'17"E
 44°44'34"N, 002°25'00"E
 45°08'39"N, 003°01'27"E

Limites verticales

FL 115 / FL 195

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

- Les 2 ZRT seront activées simultanément.
- Le dispositif « zone centre » fait l'objet de réservations au profit de l'exercice BLACK CROW 25 via processus de consultation dédié.

ORGANISMES A CONTACTER	
Jusqu'au 14 mai 2025 : Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes – EMO / A7 / Section E.A TEL : 04 87 65 47 98 ou 04 87 65 57 99 PNIA : 864 942 4798 (99) POC CCPGE Programmation mission du CCPGE 45.530 Bann TEL : 03 90 23 41 95 PNIA : 863 476 2430 ou 2428	A partir du 15 mai 2025 : Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont de Marsan TEL : 05 58 06 84 51 Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC de Remplacement) de Cinq Mars La Pile TEL : 02 45 34 15 67